

FORMATION DE BASE

en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

IBC
(Industrie, Bâtiment, Commerce)

Objectif :

- Faire acquérir aux futurs salariés et employeurs les compétences leur permettant d'être acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans leur environnement de travail

Age minimum :

14 ans dans l'année

Taille du groupe :

6 à 12 personnes par session

Durée :

12 heures en face à face pédagogique réparties en plusieurs séances de 2 à 3 heures.

Compétences attendues :

- situer la place de l'activité physique dans les situations de travail,
- situer l'importance des atteintes à la santé (accidents du travail et maladies professionnelles liés à l'activité physique) et les enjeux,
- identifier et caractériser les risques liés à la manipulation et au transport manuel de charges, aux activités motrices des personnes et aux postures de travail en utilisant les connaissances anatomiques et physiologiques du corps humain,
- identifier les éléments qui déterminent l'activité physique au(x) poste(s) de travail et énoncer les mesures de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique,
- appliquer les principes prévention des risques liés à l'activité physique et les principes de base de sécurité physiques et d'économie d'effort,
- analyser une situation de travail et proposer des améliorations susceptibles d'éviter ou de réduire les risques liés à l'activité physique,
- limiter les risques liés à la manutention occasionnelle d'objets ou de personnes.

Supports pédagogiques :

- **ED 1556** : référentiel de formation aux techniques de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
- **ED 1581** : aide-mémoire PRAP, destiné aux élèves, aux apprentis et aux stagiaires.

Evaluation :

L'évaluation des stagiaires se fait de façon continue au moyen d'une grille d'évaluation définie par l'INRS dans le référentiel de formation

Si elle est satisfaisante le **certificat PRAP de l'INRS** est délivré par le moniteur ayant assuré la formation.

Formation des Moniteurs en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

IBC

(Industrie, Bâtiment, Commerce)

Public et pré requis

- personnels des établissements s'engageant à assurer la formation en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique,
 - justifiant d'une formation à l'Enseignement de la Santé et Sécurité au Travail
 - titulaires du certificat PRAP
 - ayant les capacités physiques nécessaires pour effectuer les techniques de manutention manuelle inscrites au programme
- La constitution d'une équipe d'établissement pluridisciplinaire est fortement conseillée.

Objectif

Le moniteur PRAP doit être capable de **faire acquérir aux élèves, étudiants et apprentis les compétences leur permettant d'être acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans leur environnement de travail**

Effectif

- **10** stagiaires maximum si la formation est assurée par un seul instructeur
- **15** stagiaires maximum si la formation est assurée par deux instructeurs

Durée

24 heures

2 fois 2 jours, périodes espacées d'un mois environ

Validation

En deux étapes :

- une **évaluation continue** au cours de la formation (uniquement si le futur moniteur a suivi la totalité de la session),
 - une **évaluation différée**, lors de l'une des premières formations PRAP mise en place par le nouveau moniteur dans l'année qui suit.
- La validation des moniteurs est sous la responsabilité de l'entité qui a dispensé la formation.
- Si celle-ci n'est pas en mesure d'assurer cette évaluation elle devra l'organiser en faisant appel à un autre instructeur PRAP du même secteur d'activité.

Le certificat d'aptitude pédagogique à la formation PRAP (**carte de moniteur**) ne sera délivré qu'à l'issue de la deuxième formation de base réalisée par le moniteur.

Validité du certificat de moniteur

Deux conditions pour maintenir la qualité de moniteur PRAP :

- **activité minimale** : une session par an (formation ou recyclage)
- **recyclage** : 2 jours de perfectionnement par période de 2 ans

Un document de référence émanant du Réseau Prévention est en cours de rédaction pour compléter et préciser ce dispositif, notamment les conditions d'accès à la formation d'instructeur PRAP et les équivalences pour la délivrance du certificat d'**animateur formateur PRAP** en formation continue.

PRE REQUIS EN PREVENTION

durée	18 heures dont 1/2 journée en entreprise
public	<ul style="list-style-type: none">▪ enseignants et formateurs préparant à l'obtention d'un diplôme de l'Education Nationale intégrant des compétences en Santé & Sécurité au Travail comme une compétence professionnelle attendue▪ moniteurs de sauvetage secourisme du travail ou de prévention des risques liés à l'activité physique▪ formateurs CACES ou préparation à l'habilitation électrique
pré-requis	Aucun
objectif général	transférer les compétences en Santé & Sécurité au Travail inscrites dans les référentiels des diplômes
objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">▪ maîtriser l'approche par les risques : identification – évaluation – suppression des risques.▪ intégrer les approches complémentaires (démarche ergonomique, analyse d'accident...)▪ mettre en œuvre des stratégies de démultiplication par niveaux et par filières▪
effectif	12 à 15 stagiaires suivant le type d'animation
méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">▪ apports de connaissances (démarches et méthodes en prévention, risques spécifiques...)▪ études de cas (travaux de groupe)▪ mise en application en entreprise
intervenants	<ul style="list-style-type: none">▪ formateurs en ES&ST ayant suivi la formation INRS▪ co-animation avec les CRAM-CGSS lors de la visite en entreprise et de l'exploitation des observations▪ <i>possibilité d'intervenants extérieurs</i>▪
supports	<ul style="list-style-type: none">▪ <u>site Internet ES&ST</u>▪ collection INRS "enseigner la santé & sécurité au travail"

programme

	objectifs	contenu de formation
les enjeux	<p>sensibiliser les formateurs à la sur-accidentabilité des jeunes au travail</p> <p>situer la formation dans le contexte national du partenariat pour l'ES&ST</p> <p>appréhender le contexte humain, social, juridique et économique et les responsabilités du formateur</p> <p>utiliser un vocabulaire de prévention harmonisé</p> <p>s'approprier la méthode d'analyse et d'évaluation des risques pour élaborer un plan de prévention</p>	<p>fréquence et gravité, facteurs aggravants</p> <p>plan de formation</p> <p>définition des AT/MP, statistiques et financement des AT/MP</p> <p>l'organisation de la prévention en entreprise enseignement et responsabilité</p> <p>terminologie</p> <p><i>approche principale</i> par les risques :</p> <ul style="list-style-type: none">- processus d'apparition d'un dommage- évaluation des risques- principes généraux de prévention <p><i>approche complémentaire</i> par le travail :</p> <ul style="list-style-type: none">- concepts et définition,- étapes,- schéma de compréhension- formulation d'hypothèses
méthodologie	<p>s'approprier une méthode d'analyse des situations de travail en utilisant les concepts de l'ergonomie</p>	<p>définir les groupes et le travail de groupe :</p> <ul style="list-style-type: none">- identification d'une situation dangereuse (processus d'apparition d'un dommage)- analyse du travail pour rédaction d'une hypothèse <p>visite en entreprise</p> <p>restitution</p> <p><i>approche complémentaire</i> par l'analyse d'accident</p> <ul style="list-style-type: none">- exploitation d'un arbre des causes- facteurs potentiels d'accident
mise en pratique en entreprise	<p>préparer la visite en entreprise</p> <p>identifier les risques associés à une situation de travail</p> <p>proposer des solutions</p>	
méthodologie	<p>prendre en compte la pluricausalité des accidents</p>	<p>transfert aux élèves niveaux / limites / outils</p>
principes de la démultiplication	<p>intégrer la maîtrise des risques dans les enseignements</p>	

Remarque : cette formation n'a pas pour objectif de former des professionnels de la réalisation du document unique pour les établissements scolaires, mais bien de transmettre des compétences sur la maîtrise des risques pour un transfert aux élèves, futurs salariés.